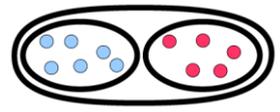


Les opérations

Num.....

1. L'ADDITION

• Effectuer unec'est calculer la des nombres.
On ajoute les nombres entres eux.



• Lorsqu'on calcule « de tête » :
On peut additionner les nombres entiers *dans l'ordre que l'on veut* .
Cela permet de simplifier les calculs en ligne.

➤ $14 + 27 + 6$

 $20 + 27 = 47.$

14 + 27 est difficile à effectuer ; on effectue d'abord 14 + 6.

Pour ajouter rapidement 11 à un nombre :

- ① J'ajoute d'abord 10 *Ex : 56 + 11 -> 56 + 10 = 66*
- ② Je garde le résultat en mémoire.
- ③ J'ajoute 1, car en ajoutant 10, il manque une unité. *Ex : 56 + 11 -> 66 + 1 = 67*

Pour ajouter rapidement 9 à un nombre :

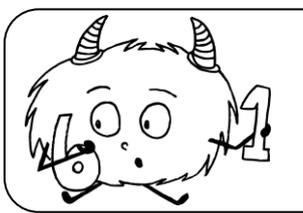
- ① J'ajoute d'abord 10 *Ex : 38 + 9 -> 38 + 10 = 48*
- ② Je garde le résultat en mémoire.
- ③ Je retire 1, car en ajoutant 10, j'ai une unité de trop. *Ex : 38 + 9 -> 48 - 1 = 47*

• Poser une addition :

$4\ 928 + 763$

$\begin{array}{r} 4\ 9\ 2\ 8 \\ +\ 7\ 6\ 3 \\ \hline \ 1 \end{array}$	$\begin{array}{r} 4\ 9\ 2\ 8 \\ +\ 7\ 6\ 3 \\ \hline \ 9\ 1 \end{array}$	$\begin{array}{r} 4\ 9\ 2\ 8 \\ +\ 7\ 6\ 3 \\ \hline 6\ 9\ 1 \end{array}$	$\begin{array}{r} 4\ 9\ 2\ 8 \\ +\ 7\ 6\ 3 \\ \hline 5\ 6\ 9\ 1 \end{array}$

<p style="text-align: center;">On commence</p> <p>le calcul par les unités :</p> <p style="text-align: center;">$8 + 3 = 11$</p> <p style="text-align: center;">On pose 1</p> <p>et on retient 1 dizaine.</p>	<p style="text-align: center;">On continue</p> <p>avec les dizaines.</p> <p style="text-align: center;">$6 + 1$ de retenue = 7</p> <p style="text-align: center;">$7 + 2 = 9$</p> <p style="text-align: center;">On pose 9.</p>	<p style="text-align: center;">On poursuit</p> <p>avec les centaines.</p> <p style="text-align: center;">$9 + 7 = 16$</p> <p style="text-align: center;">On pose 6</p> <p>et on retient 1 millier.</p>	<p style="text-align: center;">On finit</p> <p>avec les unités de mille.</p> <p style="text-align: center;">$4 + 1$ de retenue = 5</p> <p style="text-align: center;">On pose 5.</p> <p>La somme est égale à 5 691!</p>
--	--	---	--



Les opérations

Num.....

- Pour bien poser une addition :

Je place la retenue dans sa colonne et je l'entoure.

J'aligne les chiffres des unités entre eux.
Je fais de même pour les dizaines, les centaines...
J'écris un seul chiffre par carreau !

Je pense à écrire le signe !

Les chiffres font 2 interlignes de haut.

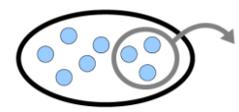
Je trace le trait sur l'interligne au crayon de papier.

C'est ainsi que la plupart des opérations se présentent !

	4	3	7
+	2	5	8
<hr/>			
	6	9	5

2. LA SOUSTRACTION

- Effectuer unec'est calculer uneou un
On retire les nombres, on enlève la valeur du second terme.



- Les termes de la soustraction on un ordre précis : le plus grand en premier auquel on soustrait le plus petit.

1 547 < 1789 → 1789 - 1547 L'inverse n'est pas possible ~~1547 - 1789~~

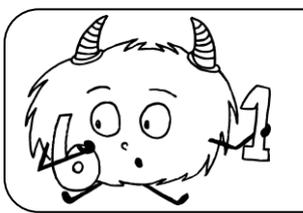
- Lorsqu'on calcule de tête :

Pour retirer 11 :

Je retire 10 : 56 - 10 = 46 puis je retire encore 1 : 46 - 1 = 45

Pour retirer 9 :

Je retire 10 : 56 - 10 = 46 puis je rajoute 1 : 46 + 1 = 47



Les opérations

Num.....

- Poser une soustraction à retenue :

$2\ 384 - 759$

unités

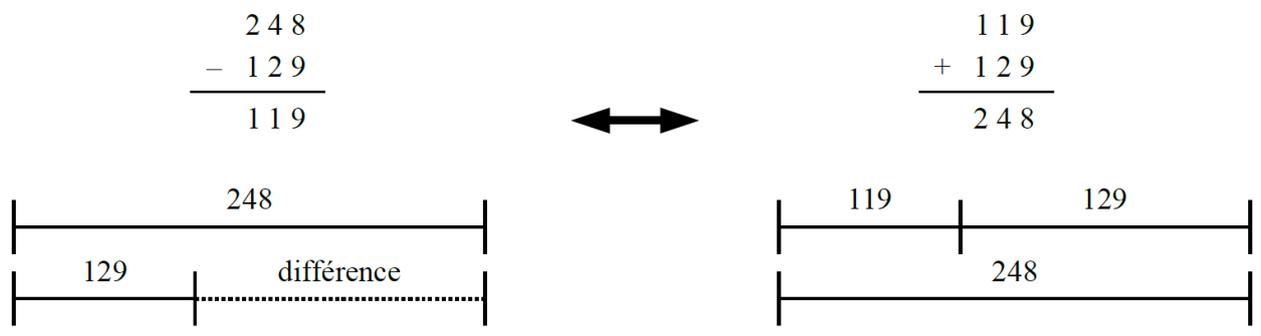
On commence
le calcul **par les unités** :
4 - 9, **on ne peut pas !**
On ajoute
donc **10 unités à 4** :
on a **14 unités**.
14 - 9 = 5 **On pose 5**.

On continue
avec les dizaines.
J'ai ajouté
10 unités à 2 384.
Pour ne pas
changer la différence,
on ajoute une dizaine à 759.
5 + 1 = 6 8 - 6 = 2 **On pose 2**.

On poursuit
avec les centaines.
3 - 7, on ne peut pas !
On ajoute donc
10 centaines à 2 384 :
on a **13 centaines**.
13 - 7 = 6 **On pose 6**.

On finit
avec les unités de mille.
J'ai ajouté
10 centaines à 2 384.
Pour ne pas changer la différence,
on ajoute 1 millier à 759,
2 - 1 = 1 **On pose 1**.
La différence est égale à **1625!**

- Pour vérifier ma soustraction, je peux poser une addition:
Il suffit de poser l'opération en sens inverse.



As-tu bien compris ?

Pose et calcule

a) $3\ 593 + 687$ b) $458 + 65 + 18$ c) $5\ 987 + 698 + 42$

Calcule les différences entre ces nombres

a) 748 et 1 025 b) 654 et 378 c) 459 et 2 601